

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 17/10/2012	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 17/10/2012	N° d'enregistrement F05212 P0041
--	---	--

1. Intitulé du projet

Création de la zone d'activités "Rives Romaines"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **PROMOTION BONNAMY CHRISTIAN**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **BONNAMY Christian, Gérant**

RCS / SIRET **3 8 8 9 1 4 8 4 8 0 0 0 2 2** Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Aménagement dont l'opération couvre un terrain d'une assiette comprise entre 5 et 10 ha (7,735 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une zone d'activités dont la surface cessible sera de 4,66 ha. Une voie principale et deux accès secondaires seront créés, ainsi que deux zones de rétention des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire communal de Sallertaine, dans le prolongement du Parc d'Activités de Pont-Habert situé à l'Est du projet et des zones d'activités situées au Sud de la rocade de contournement de Challans, au Sud du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Réalisation des noues de collecte et de rétention
- Création des voiries nécessitant le franchissement du cours d'eau des Emmonières (mise en place d'un ouvrage cadre)
- Viabilisation des lots (mise en place des branchements EU...)
- Collecte et régulation des eaux pluviales au moyen de noues

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Installation d'entreprises dont les activités ne sont pas définies à ce jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager une zone d'activités
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	7,735 ha
- Surface des lots cessibles	- 4,662 ha
- Surface des voiries	- 1,108 ha
- Surface des espaces verts et zones de rétention	- 1,965 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au Sud de la rue de la Trem-
blaie et à l'Est de la route de
Beauvoir, sur la commune de
Sallertaine (85)

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 51' 16 " N

Lat. 1 ° 54' 11 " O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Prairies temporaires (alternant avec des cultures) et friches herbacées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Sallertaine approuvé le 11 juillet 2006

Projet classé en zone 1AUa2 (partie Ouest)

1AUa1 (partie Est)

La vocation du secteur 1AUa s'apparente au secteur Ua de la zone urbaine. Il s'agit d'organiser l'accueil d'activités économiques nouvelles en prévoyant la réalisation des équipements nécessaires.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Projet situé à 100 m en amont du site Natura 2000 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts" (ZPS n°FR5212009 et SIC n°FR5200653)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La création de la voirie va nécessiter l'apport de graves, matériaux issus de carrières.
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un inventaire écologique a été réalisé au printemps 2012. Le projet entraîne : - la suppression de la végétation (aucune espèce protégée) ; - la destruction de 3080 m ² de zones humides de faible intérêt compensée par la création de 4700 m ² de zones humides en fond de bassins ; - le franchissement du ruisseau des Emmonnières par un pont cadre permettant d'assurer la continuité écologique et hydraulique. Voir détails dans le dossier Loi sur l'Eau joint en Annexe.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	L'inventaire écologique réalisé au printemps et à l'été 2012 conclut à l'absence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et au très faible potentiel d'accueil pour la faune associée au site Natura 2000. Etant données les mesures prises pour le maintien de la qualité des eaux et des milieux, les incidences du projet sur ce site ne sont pas significatives (voir détails dans le dossier Loi sur l'Eau joint en Annexe).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	- 7 ha de terrains agricoles - 0,735 ha d'espaces naturels (friches herbacées principalement)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'après le document départemental des risques majeurs de la Vendée (édition 2012).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Sallertaine est concernée par le risque d'inondation terrestre et maritime et le risque sismique (Source : DDRM 85 - 2012). Le projet se situe en dehors du lit majeur identifié dans l'AZI de l'Etier de Sallertaine (voir détails dans le dossier loi sur l'eau joint en Annexe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les effluents domestiques issus du projet sont traités par la station d'épuration de Pont Habert.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux de terrassement et de viabilisation de la ZA sont susceptibles de générer des nuisances. Toutefois, la zone se situe en bordure de la rocade et de nombreuses zones d'activités sont présentes aux alentours. Les futures activités ne sont pas déterminées à ce jour. Les habitations seront protégées des nuisances sonores par la mise en place d'un merlon ou d'une palissade tout autour du périmètre concerné.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les entreprises susceptibles de s'implanter sur la zone ne sont pas connues à ce jour. La zone d'activités sera préférentiellement ouverte à des entreprises du domaine artisanal, commercial ou tertiaire.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux pourront être une source de vibrations. A terme, les activités n'étant pas définies, il est difficile d'estimer cette nuisance.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone d'activités sera éclairée. Ces émissions s'additionneront à celles déjà émises dans ce contexte urbanisé (habitations du hameau de Pont Habert, nombreuses zones d'activités, rocade...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Pendant les travaux, de tels rejets pourront être produits par les engins de chantier. Après livraison des lots, il est difficile de connaître l'impact des activités. Des émissions liées au trafic routier sont à attendre.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet entraîne une imperméabilisation de surfaces actuellement non imperméabilisées. Afin de compenser les surplus hydrauliques, deux noues de rétention sont créées dans les points bas du site. Ces noues ont été dimensionnées pour gérer des pluies centennales. La végétation hygrophile se développera dans les noues afin d'épurer les eaux avant qu'elles ne rejoignent le milieu récepteur, à savoir, l'Etier de Sallertaine.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Du fait de la présence de personnes sur le site, des eaux usées seront générées. Elles seront collectées puis envoyées à la station d'épuration de Pont Habert. L'absence d'information concernant les activités ne permet pas de connaître la nature des déchets engendrés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone où aucun monument classé n'est présent et dont l'intérêt paysager est faible du fait de la présence de la rocade notamment. La DRAC a été consultée. Aucune fouille n'est nécessaire avant réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le site, initialement en zone agricole, va être aménagé en zone d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone du projet a fait l'objet de réflexions multiples depuis 2004. Des orientations d'aménagement précises ont été formulées dans la modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle 942 (parcelle initialement en zone 2AUa du PLU approuvé en juillet 2006). Ces orientations prennent en compte le contexte urbanistique dans lequel s'inscrit le projet. La note de présentation de ces orientations est jointe en annexe de ce formulaire.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé dans le cadre de ce projet. Ce dossier comprend une étude de l'état initial du site (inventaire écologique, contextes géologique, hydrographique et hydrologique, étude des risques d'inondation), la présentation du projet (caractéristiques du franchissement du cours d'eau, modalités de gestion des eaux pluviales et des eaux usées), les incidences du projet sur l'écoulement des eaux, sur le milieu aquatique, sur le site Natura 2000 présent en aval et sur les zones humides, et les mesures compensatoires mises en oeuvre. Ce dossier décrit donc les principaux enjeux susceptibles d'être évoqués dans une éventuelle étude d'impact.

Les entreprises susceptibles de s'installer sur la zone d'activités ne sont pas connues à ce jour. Elles ne le seront pas jusqu'à la commercialisation des parcelles. Si une étude d'impact est prescrite, aucune information supplémentaire ne sera disponible concernant la nature des activités. Dans le cas d'entreprises soumises à la réglementation environnementale (ICPE), ces dernières feront l'objet d'une étude d'impact propre pour leur implantation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 : Etude d'incidences Loi sur l'Eau - OCE Environnement - Projet de création de la zone d'activités "Rives Romaines" - Sallertaine - Octobre 2012 - 80 pages
7 : Extrait de la modification n°1 du PLU de Sallertaine - ARCHIDEE - Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au lieu-dit "Les Ahaies" à Pont-Habert - Novembre 2009 - 8 pages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

CHALLANS

le,

15 octobre 2012

Signature

PROMOTION
BONNAMY Christian
 S.A.R.L. au capital de 60.000 €
 30, rue Emile Cavoleau
 85300 CHALLANS
 ☎ 02 51 93 29 47
 Siret 388 914 848 00022 - APE 6810 Z